



Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Paritaire Ministériel du 7 octobre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers camarades,

Tel qu'il est présenté, le **projet de loi de finances 2012 en trompe l'œil** serait « presque » moins alarmant que ce que les actions de ce ministère voudraient mettre en œuvre pour gager les suivants.

« *Presque* » parce que, d'une part, cette présentation fait l'impasse sur certains programmes, de même qu'il occulte d'autres réductions déjà arrêtées par ailleurs (ce qui pose, de nouveau, la question de la sincérité de l'exercice).

« *Presque* » parce qu'il apparaît, d'autre part, que le ministère s'autoampute spontanément de réductions au-delà même des drastiques exigences interministérielles (toujours le syndrome du meilleur élève de la plus mauvaise classe...).

Nous reviendrons plus en détail sur ce constat au travers de l'intervention de notre expert sur ce point.

« *Presque* », enfin, parce que ses actes visent, à l'évidence, à passer, en matière d'effectifs, **du rabot à la raboteuse** :

C'est vrai des intentions qu'il n'a affichées que très récemment dans le cadre du projet de **transfert des personnels et des services de navigation à un établissement public**. Et quand on voit qu'avant même d'arriver au Sénat, ses intentions -pour ne pas dire **les engagements**, et d'aucuns s'y sont laissés prendre- **ont déjà été largement retoqués par le Conseil d'État, on ne peut que s'interroger sur ce qui en résultera au terme du débat parlementaire**. A fortiori dès lors que le rapporteur sur le projet de loi au Sénat nous déclarait, il y a huit jours encore, que ce projet que nous contestons en l'état apparaît de surcroît à ses yeux comme « *inabouti* » et l'amène actuellement à devoir faire ce que nous n'avions eu de cesse -mais en vain- de demander : associer l'ensemble des parties prenantes de la voie d'eau. Il est donc clair que **les parlementaires s'apprêtent à utiliser -et sans mauvais jeu de mots !- non pas la raboteuse ... mais la dégauchisseuse**.

Et il reste à voir dans quel sens...

Sans compter le conflit qui n'a pas tardé à apparaître, au sein même de la tutelle, dans le cadre de la négociation de la convention entre le CETMEF et VNF et qui conduit, outre au "no man's land" juridique apparaissant depuis fin juin, au gel des interventions d'ingénierie du CETMEF pour le compte de VNF pour les deux mois à venir...

Et nous ne parlerons pas du **conflit apparu, concernant le transfert des missions régaliennes** exercées par ces services, **au travers des divergences exprimées par le Secrétaire général du gouvernement** quant au partage de leur exercice entre échelons régionaux (et donc ministériels) et départementaux (et donc interministériels). Peut-être pourrez-vous nous en dire plus sur ce point ?

Ces nouvelles péripéties nous amènent directement aux intentions que le ministère n'affiche pas encore clairement sur le **futur statut des CETE et, plus largement du réseau scientifique et technique (RST)**. Et si nous n'avions pas souhaité faire reporter son examen passées les élections, c'est parce que **nous n'avons pour notre part rien à cacher de nos intentions aux personnels concernés** par une menace de même nature que celle qui touche aujourd'hui leurs collègues des services de navigation.

Pour FORCE OUVRIÈRE, « l'unification » du RST ne passe pas -pas plus que l'unification inatteinte de la gestion de la voie d'eau, nous l'avons vu !- par la coexistence de nouveaux établissements publics.

A l'inverse de ce Ministère, nous ne saurions pour notre part passer sous silence le transfert des services en charge de la sécurité routière, effectué en catimini par le biais de la Loi de finances.

Ainsi, le MEDDTL se débarrasse sans états d'âme d'une politique prioritaire et régalienne de l'État au profit du Ministère de l'Intérieur.

Incompréhensible alors qu'elle avait toute sa place au sein du Secrétariat d'État aux Transports !

Outre l'avenir du service public du permis de conduire et de **ses agents** qui, je vous en informe au cas où vous l'ignorerez, **ont décidé de cesser le travail pour une durée illimitée à l'appel de leur syndicat national le SNICA-FO** (pour mémoire FO représente 70% des personnels dans ce secteur et leur dernière grève illimitée a duré 47 jours consécutifs), c'est aussi l'avenir du RST lié à la recherche en matière de sécurité routière et l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherche (INSERR) qui posent question après ce transfert bien illégitime.

Transfert que le MEDDTL a clairement soutenu et porté comme en témoigne **le Projet stratégique ministériel** qui, à la page 22 de son Rapport de synthèse, **préconise pour la DSCR : « intégrer, sans plus tarder, le ministère de l'Intérieur ».**

C'est une fois de plus faire preuve de peu de cas des personnels (mais est-ce une surprise ?) et d'**une certaine lâcheté après leur avoir fait croire à une hypothétique convention de gestion attendue depuis la double tutelle ministérielle de novembre 2010.**

Pour la FEETS-FO, le MEDDTL devra supporter les conséquences de la grève de ces camarades et en porte l'entière et seule responsabilité.

Et comment ne pas faire le lien avec cet autre serpent de mer dont nous disons depuis maintenant quatre ans -seuls, même si d'autres commencent seulement à en prendre conscience- que tant que **le statut des CVRH n'est pas arrêté, un nouveau hold-up préfectoral sur le réseau de formation du ministère, via les plate-formes SGAR, n'est pas à exclure.** Cela fait maintenant quatre ans que nous intervenons régulièrement (y compris ici, cela ne vous aura pas échappé, ne serait-ce qu'à la relecture des procès-verbaux des CTPM que nous approuverons tout-à-l'heure). Et cela fait quatre ans que l'administration nous tient, à tous les niveaux (y compris de ces directeurs de CIFP qui se présentent comme des directeurs de CVRH qui n'existent toujours pas) les propos de James dans « *Tout va très bien madame la marquise* ».

Et, puisque nous en sommes à la mort du petit cheval, la collaboration sur-active du MEDDTL dans la perspective du transfert aux préfectures des Systèmes d'information et de communication (SIC) et même, dans foulée, des Systèmes d'information géographiques (SIG) -ce que ne demandait pas le SGG- ne préfigure-t-il pas de **nouveaux empressements du ministère à faire le vide dans ses propres rangs ?**

En d'autres termes, utiliser les SID comme Cheval de Troie pour contribuer à mutualiser (et donc, en d'autres termes, à « externaliser » ensuite) relève de stratégies pour le moins sophistiquées...

Peut-être s'agissait-il d'une simple maladresse -rattrapée de justesse grâce à l'intervention de FO en CTP des DDI-, comme l'a laissé entendre le secrétaire général du gouvernement ? Nous voudrions bien le croire mais des coups de billards à trois bandes, il arrive que même que des amateurs en réussissent parfois...

Que dire des conséquences de cette politique qui va même jusqu'à porter atteinte insidieusement aux règles de droit des agents, de leurs représentants ... quand ce n'est aux actions en faveur ... de leurs propres enfants ?

Comme en matière de droit syndical, ce qui ne manque pas de sel lorsque ces atteintes sont portées par vos services à la minute même -et ce n'est pas un gag !- où le ministre de la Fonction publique écrit personnellement à chaque fonctionnaire (cf. le "Trajectoires" d'hier) ... l'exact contraire !

Comme en matière de soutien à l'action sociale et éducative conduites -à la satisfaction de tous- par le CGCV, confronté aujourd'hui à :

- la « perspective » de suppression d'un emploi au -faux- prétexte du statut particulier d'un agent, personnel ... VNF mis à disposition,
- la suppression d'une dotation financière pour l'entretien d'un centre de vacances du CGCV au -mauvais- prétexte de l'évolution des règles relatives aux crédits de fonctionnement des DDI (programme 217),
- l'absence de visibilité budgétaire triennale (là encore en contradiction avec une autre expression ministérielle, et du Premier d'entre eux, en l'occurrence la circulaire Fillon du 18 janvier 2010 !

Aussi, nous demandons que le ministère cesse, à dessein ou par inattention, d'utiliser le statut des établissements et, par voie de conséquence, le statut et les conditions de travail et de vie de ses agents (fussent-ils déjà -ou bientôt- ailleurs que dans ses propres services), comme variable d'ajustement de politiques budgétaires empiriques.

Et dans le mot « empirique », il y a « pire ». Ce pire qui qualifie si bien ces politiques pour le Service public républicain.

Empiriques donc ... en plus d'être trompeuses dans leur présentation.

Je vous remercie.



Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions

Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République